

La prochaine décennie sera décisive

Édito __ Par Ali Moutaïb

Le Royaume du Maroc pourrait-il asseoir une politique de puissance globale permettant une bascule de ses priorités vers une souveraineté assumée ? La question est posée, et les dix années à venir seront déterminantes à cet égard.

En effet, sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, les chantiers à lancer, et ceux à mettre au point, par le nouveau gouvernement seront décisifs pour l'avenir du pays. Entre la poursuite de la relance économique, l'opérationnalisation du modèle de développement, le lancement d'une nouvelle génération de projets et de réformes intégrés ayant trait, entre autres, au secteur de la santé, de l'éducation nationale et de l'administration publique, les défis sont nombreux et sont désormais érigés en priorités stratégiques pour les prochaines années.

« La crise pandémique a révélé le retour en force du thème de la Souveraineté. Qu'elle soit sanitaire, énergétique, industrielle, alimentaire ou autre, sa préservation est devenue l'enjeu d'une véritable compétition qui suscite des réactions fébriles chez certains ».

Discours royal adressé au Parlement, le 08 octobre 2021, à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 1ère année législative de la 11ème législature

Le Souverain a souligné, dans le cadre de son discours adressé au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 1ère année législative de la 11ème législature, le retour en force, dans le contexte de la crise pandémique, du thème de la souveraineté, dont la préservation est devenue l'enjeu d'une véritable compétition.

« Afin de consolider la sécurité stratégique du pays, Nous appelons à la création d'un dispositif national intégré ayant pour objet la réserve stratégique de produits de première nécessité, notamment alimentaires, sanitaires et énergétiques et à la mise à jour continue des besoins nationaux en la matière ».

Discours royal adressé au Parlement, le 08 octobre 2021, à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 1ère année législative de la 11ème législature

Il n'en demeure pas moins que le combat pressant serait pour la souveraineté dans toutes ses dimensions. La souveraineté, au cœur des problématiques traitées par le cabinet Hyperborée Advisors depuis longtemps¹, demeure un sujet essentiel pour développer une politique de puissance du Royaume et créer une phase d'enrichissement pour l'ensemble des secteurs stratégiques du pays.

¹ Souveraineté technologique, industrielle, sanitaire, économique, etc. Voir les numéros 2, 3, 12, 13, 14, 16, 20, 21, 22, 24, 26 et 27 de la Lettre HA.

FEUILLETON DE L'ACTUALITE

Par Alaa-eddine Khaldi

4 Septembre • International

La Syrie accepte la demande du Liban pour faire passer de l'énergie sur son territoire afin de contrer la crise énergétique que connaît ce dernier.

6 Septembre • Guinée

Une tentative de coup d'État a eu lieu et le président Alpha Condé tombe entre les mains des militaires. L'équipe nationale du Maroc s'est vue prise au milieu de cet incident et a pu retourner au Royaume.

7 Septembre • El Salvador

Le Bitcoin devient un moyen de paiement à cours légal et une monnaie officielle d'El Salvador, rendant le pays le premier au monde à l'adopter officiellement.

8 Septembre • International

La CEDEAO suspend la Guinée suite au coup d'État du pays, et enverra également une mission de médiation.

8 Septembre • Maroc

Le Maroc organise ses élections législatives, régionales et communales dans le même jour. Le RNI remporte les élections et le PJD connaît une chute abismale.

9 Septembre • International

Shell, le plus grand producteur de pétrole dans le golfe du Mexique, a annulé certaines cargaisons d'exportation en raison des dégâts causés par l'ouragan Ida aux installations offshore, signalant que les pertes d'énergie se poursuivraient pendant des semaines.

9 Septembre • Chine

Pékin a effectué une intervention sans précédent sur le marché mondial du pétrole, en libérant pour la première fois du brut de sa réserve stratégique dans le but de baisser les prix.

10 Septembre • États-Unis

L'affaire Epic Games vs Apple prend fin après un jugement défavorable pour Apple. Le juge a décidé que le géant des smartphones ne pouvait pas interdire aux développeurs de faire des paiements par des plateformes externes.

10 Septembre • Union européenne

L'Union européenne rejette la demande du Royaume-Uni de renégocier l'accord régissant la position commerciale de l'Irlande du Nord. L'UE ajoute que la renégociation de l'accord entraînerait de l'instabilité et de l'incertitude en Irlande du Nord.

12 Septembre • International

Le ministre des affaires étrangères qatarien devient le premier diplomate à rencontrer officiellement le nouveau gouvernement taliban en Afghanistan.

13 Septembre • Pays-Bas

Un tribunal néerlandais juge que les chauffeurs Uber ont droit aux mêmes avantages sociaux que les chauffeurs de taxi.

15 Septembre • Chine

Le géant de l'immobilier China Evergrande Group admet ne pas être en mesure de faire face à ses obligations en matière de dette. Evergrande détient 305 milliards de dollars de passif sur 147 milliards de dollars d'actifs déclarés en 2020.

15 Septembre • International

Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie créent une nouvelle alliance sous le nom AUKUS visant à contrer l'influence croissante de la Chine dans la région indopacifique. Ils annoncent également que la Royal Australian Navy va acquérir des sous-marins à propulsion nucléaire.

17 Septembre • International

Une crise diplomatique éclate entre la France, l'Australie et les États-Unis après l'annulation de la part de l'Australie du « contrat du siècle » avec la France pour s'armer auprès des États-Unis avec des sous-marins à propulsion nucléaire au lieu de s'équiper des sous-marins français.

18 Septembre • International

La mission Inspiration4 de SpaceX atterrit dans l'océan Atlantique au large de la Floride, achevant le premier vol orbital entièrement civil.

20 Septembre • International

Volkswagen soumet une offre de 2,5 milliards d'euros pour la société française de location de voitures Europcar. L'accord, qui donnerait à Volkswagen 66% des actions d'Europcar, a été accepté par le conseil d'administration mais doit être accepté par les régulateurs en France.

21 Septembre • International

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen suspend les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'Australie en raison de l'annulation récente par ce pays du contrat des sous-marins avec la France.

22 Septembre • International

L'Algérie interdit aux avions marocains le passage sur son territoire aérien.

23 Septembre • Union européenne

La Commission européenne annonce son intention d'exiger que la connexion USB-C devienne le port standard pour la recharge de tous les smartphones, tablettes, appareils photo, casques, enceintes portables et consoles de jeux vidéo portables.

24 Septembre • Chine

La Chine interdit tout type de transaction avec les cryptomonnaies ainsi que son exploitation (Mining).

26 Septembre • Allemagne

Les Allemands votent dans des élections cruciales qui mettent fin à 16 ans de mandat d'Angela Merkel. Les sociaux-démocrates remportent les élections en étant légèrement devant les conservateurs de Merkel.

29 Septembre • International

Le tribunal de l'Union européenne annule deux accords commerciaux liés au Sahara marocain dans les domaines de la pêche et des préférences tarifaires des produits marocains.

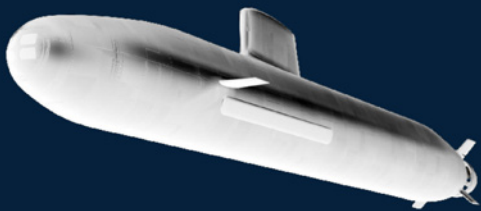
Le « contrat du siècle » des sous-marins, une noyade diplomatique

Par Alaa-eddine Khaldi

Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont annoncé, mercredi 15 septembre, un accord de sécurité ambitieux dans lequel ils partageront des technologies de défense avancées. Le pacte stratégique a été baptisé AUKUS, du nom de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis, et vise à défendre les intérêts communs des superpuissances dans la région indopacifique. Bien qu'aucune puissance n'ait explicitement mentionné la Chine, cette annonce est considérée comme une tentative de contenir les avancées de Pékin dans la région.

Étant donné que la formation de cet accord aurait dû être annoncée à l'avance à l'Union européenne, il s'agit d'une question à multiples facettes, car en plus d'être un pacte de sécurité et de défense, il comprend, entre autres, la fourniture de sous-marins à propulsion nucléaire à l'Australie, ce qui est considéré comme une escalade de la course aux armements en Asie. Ceci dit, si ces sous-marins seront à propulsion nucléaire, cela ne signifie pas qu'ils auront ou transporteront des armes nucléaires. En effet, l'Australie fait partie des traités de non-prolifération nucléaire et des pactes internationaux de contrôle des exportations, notamment le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1970 et l'initiative de non-prolifération et de désarmement.

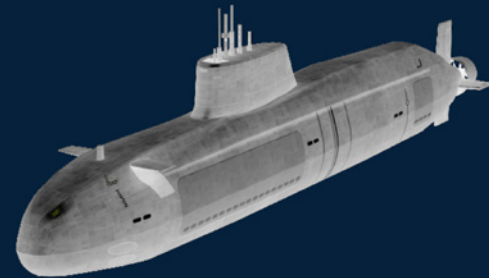
Classe Suffren



Classe Virginia



Classe Astute



Ces sous-marins nucléaires viennent remplacer les conventionnels que l'Australie avait accordé d'acheter de l'entreprise française Naval Group pour une somme de 60 milliards de dollars, un accord devenu fameux sous le nom du « contrat du siècle ». Il est à rappeler que la société française Naval Group avait été formellement mandatée pour fournir une douzaine de sous-marins à la Royal Australian Navy à partir de 2030 pour 50 milliards de dollars australiens (plus de 31 milliards d'euros).

Afin de comprendre cette décision qui brise la scène politique internationale et l'ordre des forces géopolitiques, il est indispensable de comprendre les raisons derrière le changement du discours australien et les implications qu'il aura sur la France et l'ordre mondial.

Un acte politique ou une décision pragmatique ?

La reconsidération des produits français n'est pas un fruit du hasard. Bien au contraire, le projet mené par les deux pays rencontrait des difficultés avant même le démarrage de la construction. En effet, en Australie la presse spéculait depuis longtemps sur le fait que le gouvernement se détacherait de Naval Group en raison d'un dépassement du coût initial par 1,25 milliard d'euros. Les retards de production du programme allaient également générer plusieurs centaines de millions supplémentaires de coûts de pénalités, ce qui poserait un autre problème majeur pour

l'accord formalisé en février 2019.

Au-delà des problèmes spécifiques à la mauvaise implantation du projet entre les deux États, une raison purement technologique et sécuritaire rentre en jeu dans la prise de décision du gouvernement australien. L'Australie doit patrouiller la région de toutes ses mers adjacentes à la Chine, car cette dernière revendique un grand nombre de ces zones comme siennes et, du point de vue des États-Unis, de l'Australie et de ses alliés, il s'agit de mers internationales. La Chine avait perdu un jugement à la Cour internationale de justice avec les Philippines lorsque, en juillet 2016, la cour avait rejeté les revendications de souveraineté de la Chine sur un certain nombre d'îles en mer du Sud.



Rappelons qu'en 2013, les Philippines avaient déposé une plainte contre la Chine à La Haye, estimant que la Chine, qui avait commencé son expansion dans plusieurs zones de la mer du Sud, occupait des territoires appartenant à la zone économique exclusive des Philippines. Le différend entre Pékin et Manille concerne l'atoll de Scarborough et une partie des îles Spratly, un groupe de centaines de récifs, d'îlots, d'atolls et de cayes sur lesquels le Brunei, la Malaisie, Taïwan et le Viêtnam ont également des revendications de souveraineté, en tout ou en partie.

Il s'agit donc de mers internationales en vertu du droit international. Ainsi, en patrouillant dans ces mers, l'Australie déclare en quelque sorte que ce ne sont pas des mers chinoises et qu'elle a donc le droit de les patrouiller.

Le besoin d'être présent tout au long des îles pacifiques afin d'assurer la stabilité de la région et retenir l'avancée chinoise oblige l'Australie à se munir de technologie pointue répondant à ses besoins sécuritaires. La transition vers les sous-marins à propulsion nucléaire au détriment des sous-marins conventionnels devenait donc une obligation dépassant l'engagement envers la France.

Les avantages des sous-marins nucléaires en termes de performances par rapport aux sous-marins «conventionnels» (généralement diesel-électrique) sont considérables pour répondre au besoin australien. La propulsion nucléaire, étant totalement indépendante de l'air, libère le sous-marin de la nécessité de remonter fréquemment en surface, comme c'est le cas pour les sous-marins conventionnels. La grande quantité d'énergie générée par un réacteur nucléaire permet aux sous-marins nucléaires de fonctionner à grande vitesse pendant de longues périodes, et le long intervalle entre les ravitaillements leur confère une autonomie pratiquement illimitée, les seules limites à la durée des voyages étant imposées par des facteurs tels que la nécessité de se réapprovisionner en nourriture ou autres consommables. Le grand avantage des sous-marins à propulsion nucléaire par rapport aux sous-marins à propulsion conventionnelle est que, lorsqu'ils sont mis en service, ils disposent de suffisamment de carburant pour durer environ 30 ans. Étant donné que les sous-marins conventionnels sont très bruyants et facilement détectables, du point de vue stratégique de l'Australie, les sous-marins français ne serviraient plus à assurer la sécurité du pays et de la région. Ajoutons à cet écart technologique entre les deux offres reçues par l'Australie, la nouvelle approche du président Joe Biden vis-à-vis de la Chine. Le président américain a été depuis le début de son mandat claire et ferme quant à sa position sur la politique

Chinoise. En conséquence, les États-Unis, par leur forte orientation antichinoise partagée par Canberra, et leur offre technologique avancée, devenaient des nouveaux partenaires idéaux pour l'Australie.

« De la confiance naît la trahison »

La décision d'Emmanuel Macron a constitué une escalade étonnante et inattendue de la rupture entre Washington et Paris, un jour où les deux pays avaient prévu de célébrer une alliance qui remonte à la défaite de la Grande-Bretagne lors de la guerre d'indépendance. Suite à l'annonce de l'Australie, Paris a immédiatement rappelé son ambassadeur à Washington et son ambassadeur à Canberra pour des consultations. C'est la première fois que la France retire son ambassadeur des États-Unis depuis le début des relations entre les deux États. Il ne s'agit pas d'une rupture des relations diplomatiques, mais le retrait de l'ambassadeur est une manière protocolaire d'exprimer son mécontentement face à une situation particulière. Pourtant, elle a été motivée par la prise de conscience par la France que deux de ses plus proches alliés négocient secrètement depuis des mois. La colère de l'Hexagone est très grande car elle se sent trahie par ses alliés, et comme l'a annoncé Jean-Yves Le Drian, son ministre des affaires étrangères, « c'est un coup dans le dos ».

En fin de compte, la décision du président Biden était le résultat d'un calcul brutal que les nations font parfois, dans lequel un allié est déterminé comme étant plus vital stratégiquement qu'un autre, ce que les dirigeants nationaux et les diplomates n'aiment jamais admettre en public. Et c'est un signe qu'alors que Joe Biden commence à mettre en œuvre ce que l'administration Obama, il y a 12 ans, a appelé le «pivot vers l'Asie». Cette stratégie fut conceptualisée par l'administration Obama, plus précisément par la secrétaire d'État de l'époque, Hillary Clinton. Cette stratégie impliquait un «rééquilibrage»



Philippe Étienne - Ambassadeur de France aux États-Unis

des ressources économiques, diplomatiques et militaires des autres États vers la région Asie-Pacifique. L'armée américaine se concentrant sur la région Asie-Pacifique, les tensions se sont exacerbées entre les États (alliés ou non des États-Unis), et la Chine a répondu par l'agression. Les États-Unis n'ont plus les moyens de protéger tous leurs alliés comme avant ; ils ont donc choisi de se recentrer et de se concentrer d'abord sur la protection de la Chine et du Pacifique, en ignorant l'Europe et le Moyen-Orient, puis de se retirer brutalement, comme nous avons pu le constater avec le retrait abrupt de l'Afghanistan. Afin d'atteindre cet objectif, les États-Unis cherchent à établir dès que possible des alliances militaires avec plusieurs pays de la région du Pacifique, indépendamment des dommages collatéraux.

L'annulation du contrat et les discussions tenues entre les deux États mettent la France en crise identitaire, une situation où la République devra se réinventer sur la scène internationale afin de garder sa position forte. La France n'a pas réussi à montrer aux États-Unis qu'elle est aussi un pays du Pacifique en termes de population, d'espaces militaires et maritimes. Plus généralement, elle n'a jamais réussi à faire savoir ou même croire qu'elle est une puissance maritime. La France devra se réinventer en interne après les prochaines élections qu'elle connaîtra en 2022, et se repositionner sur la scène globale comme acteur actif des décisions, à travers l'OTAN par exemple.

Enjeux autour du commerce extérieur du Maroc

Par Habiba El Mazouni

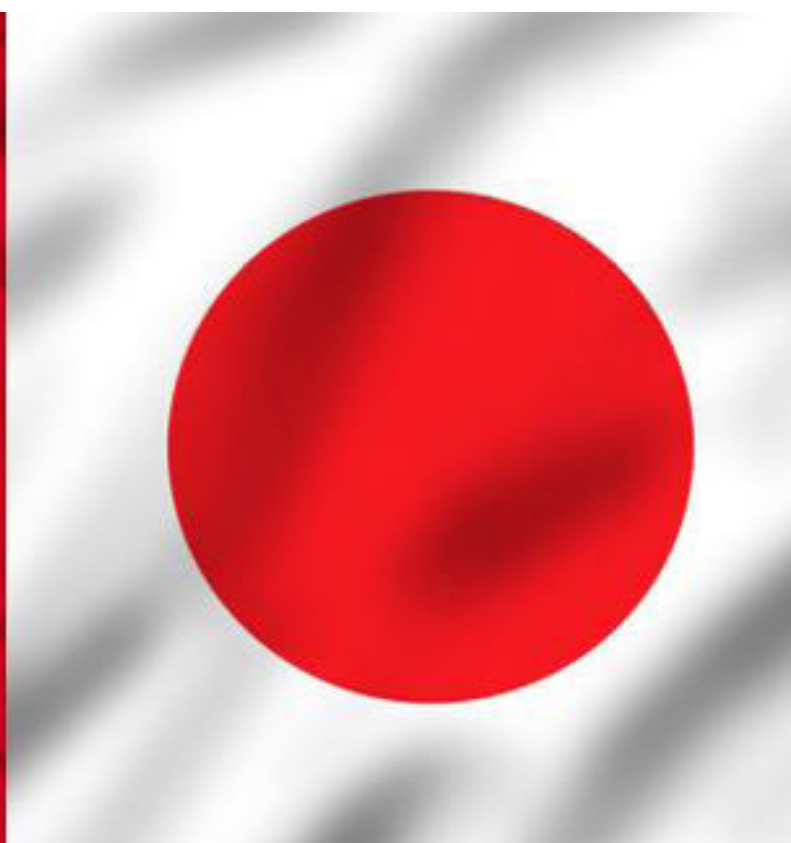
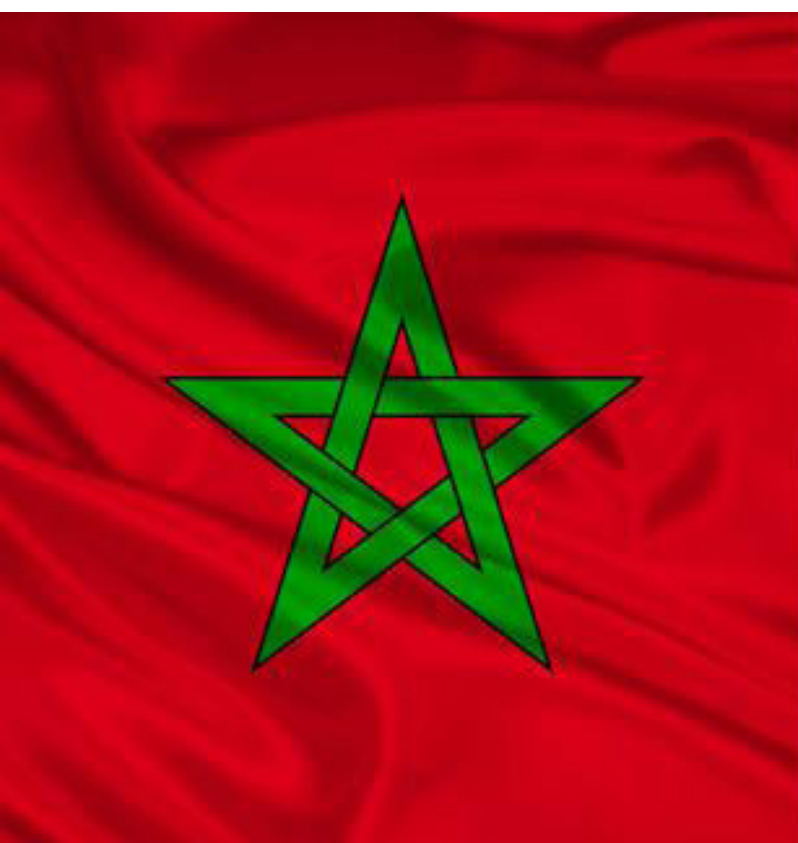
La pandémie de la Covid-19 a entraîné des répercussions majeures sur le commerce mondial. Au Maroc, et pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, les exportations ont connu une progression à 23,8%, passant à 201.153MDH contre 162.498MDH un an auparavant, selon les indicateurs mensuels (août 2021) des échanges extérieurs de l'Office des Changes.

En effet, le dynamisme des exportations est particulièrement porté par le secteur automobile, principalement les segments construction automobile et câblage, les phosphates et dérivés, le secteur du textile et cuir ainsi que celui de l'agriculture et agro-alimentaire.

Les principaux partenaires commerciaux du Maroc demeurent les pays européens, la Chine et les États-Unis. Des partenariats avec le Brésil, l'Inde, la Turquie ou encore la Russie émergent. Quant au continent africain, le Maroc a renforcé son intégration commerciale notamment grâce à la ratification de l'accord de Zone de libre-échange continentale africaine.

Toutefois, si l'Europe reste le premier partenaire commercial du Royaume, des rivalités géopolitiques risquent d'entraver ce partenariat ; la récente décision française de la réduction du nombre de visas accordés aux ressortissants du Maroc par exemple, y compris les chauffeurs de camions TIR, pourrait impacter négativement le transport des marchandises marocaines vers l'Europe. L'association marocaine des exportateurs (ASMEX) a fait part de son inquiétude à cet égard, appelant toutes les instances concernées à intervenir pour débloquer la situation.

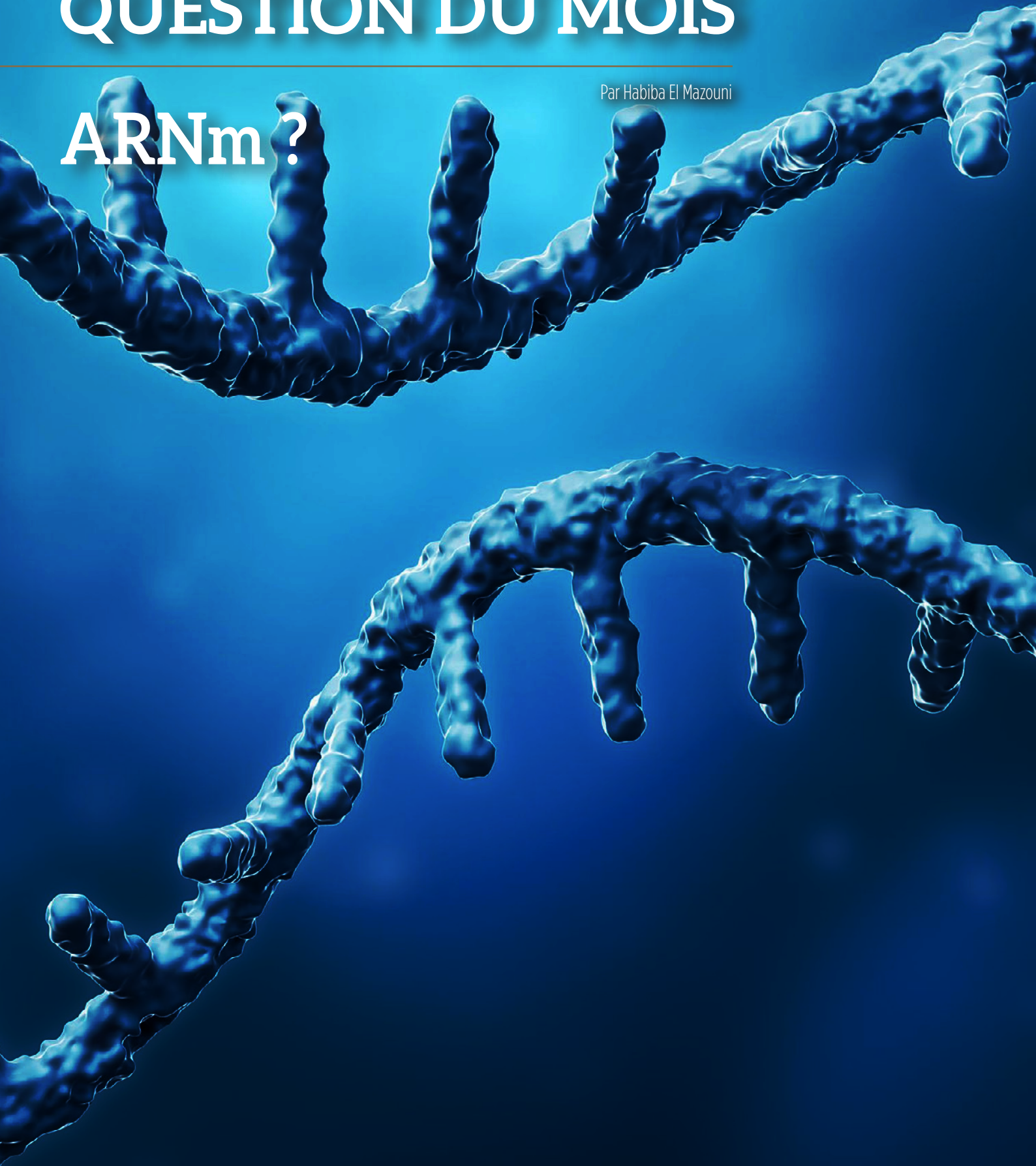
Face à cela, le Maroc devrait poursuivre son chemin de diversification de ses partenaires commerciaux. À cet effet, le marché du Japon présente de véritables opportunités pour les exportateurs et investisseurs marocains compte tenu du fort pouvoir d'achat des Japonais. Il s'agit de la 3ème puissance économique mondiale derrière les États-Unis et la Chine. Sans oublier que le Maroc est le 2ème partenaire commercial du Japon en Afrique ; les relations commerciales pourraient ainsi s'étendre davantage notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du textile et cuir ou encore des produits bios.



QUESTION DU MOIS

Par Habiba El Mazouni

ARNm ?



Qu'est-ce que c'est ?

ARNm ou Acide ribonucléique messager est une «copie» d'un gène chargée de transmettre les informations stockées dans l'ADN, pour permettre la synthèse des protéines nécessaires au fonctionnement de nos cellules et ce, grâce aux ribosomes. Quand les protéines sont produites, l'ARNm disparaît et s'auto-détruit sans modifier l'ADN.

ARNm : quelles sont les applications de la technologie ?

L'ARN messager est utilisé pour synthétiser des protéines. Ces dernières pourraient à leur tour traiter directement une maladie ou fonctionner comme un vaccin.

Quels sont les différents types de vaccins ?

Les vaccins consistent à stimuler le système immunitaire de manière à obtenir une réponse spécifique de l'organisme contre un antigène. Nous distinguons quatre catégories de vaccins ; 1/ les vaccins classiques (tels que le vaccin utilisé par Louis Pasteur contre la rage au XIXe siècle) qui se subdivisent en ceux qui contiennent le pathogène entier mais affaibli par un traitement chimique ou physique (les vivants atténués), et ceux qui contiennent une version du pathogène incapable de se multiplier (les inactivés). 2/ Les vaccins à vecteur viral qui, contrairement à un vaccin classique, utilisent un autre virus vivant, rendu inoffensif, auquel on a greffé le code de la protéine contre laquelle on veut induire une immunité. 3/ Les vaccins sous-unitaires qui ne contiennent pas de composants vivants de l'agent pathogène, mais uniquement des fragments antigéniques. 4/ Les vaccins qui se basent sur l'injection d'une protéine, entre autres, et dont les vaccins à ARNm constituent la version la plus récente.

Les vaccins à ARNm : comment fonctionnent-ils ?

Les vaccins à ARNm consistent à faire produire directement un fragment de l'agent pathogène par le corps humain. Autrement dit, avec l'ARNm, c'est notre organisme qui fabrique lui-même, dans nos propres cellules et de manière naturelle, la protéine du pathogène qui déclenchera la réponse immunitaire. Les premières applications de cette technique concernaient le cancer.

Le cas des vaccins à ARNm contre la Covid-19

Les vaccins contre le Sars-Cov-2 sont dirigés contre une protéine spécifique qui recouvre le virus : la protéine SPIKE. Le système immunitaire humain devrait ainsi reconnaître l'antigène SPIKE pour déclencher la production d'un anticorps. Toutefois, l'injection des vaccins à ARNm dans les cellules a fait naître des craintes particulièrement liées à leur efficacité pour lutter contre les nouveaux variants du coronavirus. A cet effet, la technologie ARN messager continue à faire l'objet d'études et de recherches poussées.

● Jean-François BIANCHI

● Expert en Influence

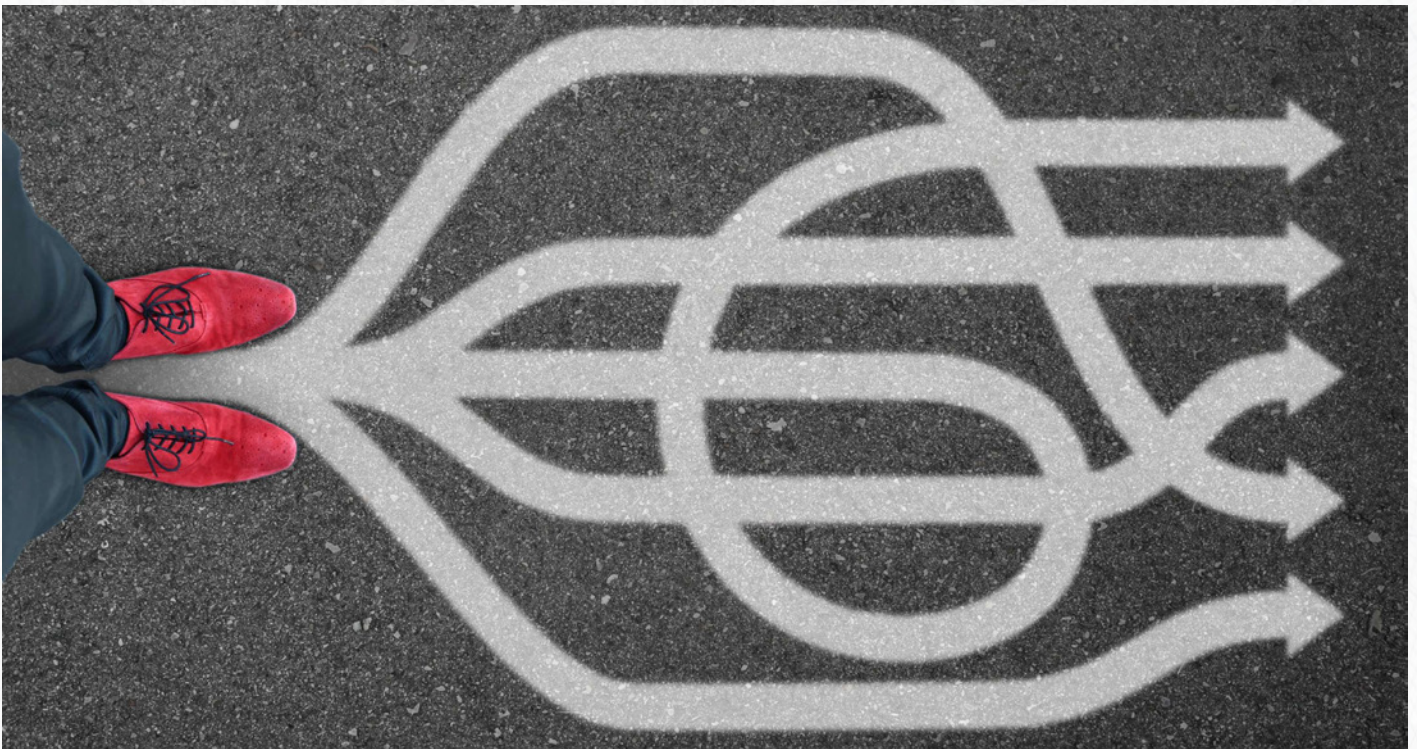


« L'influence est désormais un levier incontournable d'attraction de la richesse économique »

1 - La puissance s'apprécie de nos jours selon la capacité des États à se faire entendre à l'échelle du monde sur les plans diplomatique, militaire, technologique et culturel. À votre avis, quels seraient les enjeux de l'influence à l'ère des mutations géopolitiques contemporaines ?

De Platon à Aristote, de Spinoza à Descartes, de Nietzsche à Aron, le concept de puissance a été longuement travaillé et débattu. La puissance est d'abord une faculté qui permet d'incarner en actes, tous les engagements de la volonté. C'est donc tout à la fois une capacité à faire contre toutes les résistances, et la pulsion vitale de la volonté à user de cette capacité.

En matière géopolitique, c'est sans doute pour un pays, la capacité d'imposer sa volonté à un tiers. La puissance n'est donc pas un absolu, mais un rapport très relatif, tout autant psychologique, cognitif, que matériel à autrui. La puissance témoigne d'une supériorité dans le domaine de l'action qui rend compte de la compétition des entités pour sa conquête, son accroissement et sa préservation. La puissance est la capacité de faire, c'est « le pouvoir de » alors que le pouvoir n'est que l'autorité sur les choses, c'est « le pouvoir sur ».



Dans ce cadre l'influence apparaît comme un mode de résolution des conflits, donc une expression de la puissance, hors des voies classiques des solutions armées (la force), diplomatiques (la négociation), ou d'autorité (de pouvoir). Si le concept est vieux comme le monde, la modernité lui a apporté des doctrines et des moyens inconnus jusqu'à lors. Avoir une capacité d'influence permet d'atteindre des objectifs géopolitiques par des voies que l'on qualifie de non coercitives, ou indirectes. C'est tout l'enjeu de cette discipline rénovée, que de permettre aux décideurs politiques et économiques de disposer d'alternatives, ou de combinaisons subtiles nouvelles afin de satisfaire à des ambitions de toutes natures, cela sans pouvoir, ou simplement sans vouloir utiliser les voies traditionnelles de la force et de l'autorité.

2 - À l'encontre d'une économie « classique » basée sur le capital et le travail comme étant deux facteurs principaux de production, comment l'influence pourrait-elle être considérée aujourd'hui comme un facteur de création de valeur économique ?

Dans son ouvrage de 1776, « An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations », Adam Smith a posé les bases du capitalisme libéral autour du dynamisme de l'équation capital privé et travail. Il a toutefois placé son libéralisme, sous l'égide d'un État, le Royaume-Uni, gardien du principe de bien commun politique et économique. Depuis, des courants de pensées néoconservateurs, libertariens, anarcho-capitalistes entendent libérer les entreprises des tutelles étatiques qui selon eux, brisent par la réglementation, l'impôt ou la guerre, la bonne marche des affaires.

Ce faisant, elles n'ont plus forcément accès aux bénéfiques diplomatiques, militaires, technologiques et culturels d'un État tutélaire. Dès lors, le concept d'influence, dans sa capacité à modifier des situations de rapports de force au bénéfice des opérateurs qui en usent, devient un outil privilégié, puissant et souvent discret des stratégies de puissances économiques privées.

Ainsi, que cela soit par le formatage et la mondialisation des modes de consommations, l'élimination brutale de concurrents économiques, ou la soumission monopolistique d'une chaîne de valeur, l'influence est désormais un levier incontournable d'attraction de la richesse économique, ou de sa concentration mondialisée. Il y a toutefois matière à s'interroger si l'influence n'est pas plus un outil de répartition ou d'accaparement de la richesse, plutôt qu'un vrai facteur de création de valeur économique.



3 - Nous constatons des titres de presse qui défilent au cours de la crise sanitaire tels que : « le soft power passe par les vaccins », « le vaccin, nouveau moteur de la guerre d'influence », ... Dans quelles mesures les stratégies d'influence constituent-elles un levier de la guerre des vaccins ?

Sur le *soft power*, il convient en premier lieu de s'assurer de notre communauté de pensée sur ce concept. C'est en 1994 que le professeur Joseph Samuel Nye Jr, doyen de la « Kennedy School of Government » de l'Université de Harvard, rédige la doctrine du soft power qui repose sur le principe qu'une organisation peut influencer le comportement d'un autre acteur, ou la définition même par cet autre acteur de ses propres intérêts à travers des moyens non coercitifs (structurels, culturels ou idéologiques). Cela à son profit évidemment.

En matière de vaccins, la nature de la crise a donné l'opportunité aux pays disposant des précieux vaccins de créer et/ou développer, des relations, des amitiés, des réseaux, des liens matériels et moraux, dont les donateurs espèrent un retour géopolitique de la part des bénéficiaires. Ainsi les attributaires des vaccins se voient, politiquement, moralement, socialement et économiquement engagés par leur acceptation, par un des principes les plus fondamentaux de la psychologie sociale, la réciprocité des solidarités, et cela sans être soumis à un moyen coercitif quelconque.

Dès lors, à l'occasion de futures relations, les donateurs espèrent implicitement un retour sur investissement, donc un changement de comportement des bénéficiaires à leur profit. Le levier des vaccins est donc totalement une opération d'influence, ou de diplomatie publique, tel qu'il convient de la qualifier dans les instances de pouvoirs politiques ou dans les stratégies économiques. Si les donateurs avancent toujours la valeur éthique de leurs gestes, il convient de ne pas être naïf sur l'importance de leurs arrière-pensées politiques et économiques.

Prochains événements



ONLINE SESSIONS – 01/11/2021

Atlantic Dialogues 2021 : The Wider Atlantic in a Challenging Recovery , organisé par Policy Center for the New South (PCNS).



WEBINAIRE – 21/09/2021

The International Conference on Information, Communication & Cybersecurity, organisé par Sultan Moulay Slimane University & Charles Darwin University.



info@hadvisors.net



+212 537 73 45 13